

## Complément E

# Scolarité, insertion sur le marché du travail et mobilité sociale : l'apport d'une analyse des parcours individuels à partir de données longitudinales 1975-1990

**Jean-Luc Richard**

*Université de Rennes I*

Parmi les populations que l'on associe le plus souvent aux personnes pour qui l'insertion socio-économique a pu être parsemée d'obstacles, les personnes issues de l'immigration étrangère en France figurent en bonne place. Le suivi des cheminements constitue une voie féconde pour tenter d'identifier les mécanismes structurels qui sous-tendent la mobilité ou la permanence de situations particulières, telles le chômage (Tapinos, 1974). Les données longitudinales issues de l'échantillon démographique permanent (EDP), géré par l'INSEE, sont parmi les seules qui permettent des analyses prenant en compte les origines familiales des individus<sup>(1)</sup>. Les données longitudinales ou rétrospectives permettent d'établir, et cela constitue un de leurs avantages, si les barrières de marché sont temporaires (ce qui correspond au postulat économique néo-classique) ou si le marché est durablement segmenté, indépendamment de la conjoncture de court terme, et de l'âge des actifs étudiés (Sørensen, 1983). L'articulation entre le cursus scolaire, les origines familiales et l'insertion sur le marché du travail est, de fait, souvent une nouveauté dans l'histoire familiale des lignées des popu-

(1) L'EDP, constitué, recensement après recensement, de données individuelles (et sur les familles ou ménages), a permis cette étude, à partir d'un échantillon de 15345 enfants âgés de 4 à 18 ans en 1975 et grandissant alors dans une famille dont la personne de référence (« le chef » disait-on à l'époque, y compris dans la statistique officielle) était étrangère ou française par acquisition. Un échantillon « témoin » de taille équivalente et constitué de jeunes des mêmes générations, mais élevés dans une famille dont le « chef » était français de naissance, a permis les comparaisons effectuées.



lations immigrées et issues de l'immigration. L'éducation future des enfants joue un rôle dans les décisions prises au niveau familial (alternative installation ou départ vers le pays d'origine). Le niveau de diplôme atteint influe sur les destinées professionnelles, mais aussi sur la fréquence des départs hors de France (Richard, 1998a). Les immigrés et leurs enfants les moins bien insérés dans le monde du travail partent facilement vers le pays d'origine parental : 28 % des fils d'ouvriers de 1975 sont absents de l'EDP en 1990, une fois les effets de l'omission dans l'EDP corrigés. Si ce phénomène concerne aussi, à l'autre extrémité de l'échelle sociale, les fils de cadres supérieurs.

## 1. Scolarisation et cursus

Il a existé, jusqu'à récemment, une tendance générale des élèves en situation scolaire difficile à sortir le plus rapidement possible du système scolaire. L'obligation de scolarité jusqu'à 16 ans constitua une mesure nécessaire évitant les abandons de scolarité trop précoce (si l'arrêt de scolarité dès 16 ans ne concerne désormais qu'environ 20 % des jeunes, en 1975, pour les jeunes ayant atteint 16 ans en 1974, les chiffres étaient de 50 % de scolarisés pour les jeunes d'origine immigrée, contre 56 % pour le reste de la population française de même âge). Une limite à la mesure de la réussite scolaire par les seuls taux de scolarisation aux différents âges réside dans la possibilité de redoublements qui contribuent à rallonger la scolarité. La poursuite d'études n'est pas forcément un signe de réussite, mais peut être, au contraire, la conséquence d'une situation d'échec qui se prolonge. L'analyse en termes de niveau atteint doit donc être privilégiée (graphiques 1 à 4). Depuis vingt ans, la demande sociale en matière d'éducation a profondément évolué parmi les parents de toutes origines. Les différences de taux de scolarisation s'expliquent principalement par le milieu social d'origine. Les études de Vallet et Caille (données MEN) et celles de Tribalat (enquête *Mobilité géographique et insertion sociale*, MGIS) ont aussi mené à une conclusion proche, mais les premiers ont insisté sur une réussite des enfants d'immigrés légèrement supérieure à celles des enfants de Française de naissance d'origine sociale équivalente, tandis que Tribalat a contesté toute réussite supérieure des filles d'immigrés par rapport aux jeunes hommes issus de l'immigration et par rapport aux jeunes femmes nées de parents français de naissance. En 1995, les résultats de l'enquête MGIS (1992) ont été rendus publics. Les travaux de Tribalat ont présenté des exploitations de l'enquête MGIS, à dimension rétrospective<sup>(2)</sup>.

(2) Cette enquête à caractère facultatif, en partie consacrée aux jeunes issus de l'immigration étrangère en France, reposait notamment sur un questionnaire administré à des personnes qui avaient accepté de répondre aux enquêteurs. Cependant, les données, collectées à une seule date, rendaient impossibles certaines analyses des dimensions démographiques et dynamiques de l'intégration (les départs hors de France et les facteurs socio-économiques qui leur sont liés, par exemple).

## 1. Diplôme déclaré des 25-33 ans en 1990 selon leurs origine et lieu de naissance

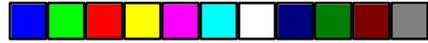
	Sans diplôme <sup>(*)</sup>	CEP <sup>(**)</sup>	BEPC <sup>(**)</sup>	CAP <sup>(**)</sup>	BEP <sup>(**)</sup>	Bac., BT, équiv. <sup>(***)</sup>	Ens. sup. 1 <sup>er</sup> cycle <sup>(****)</sup>	Ens. sup. 2 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup> cycle <sup>(*****)</sup>
Enfants du CDF fr. de naiss.	16,0	5,0	8,3	22,0	12,2	14,4	12,1	8,7
Jeunes toutes origines imm.	20,2	6,6	7,7	26,8	11,7	13,0	8,2	5,8
Jeunes d'origine espagnole	18,4	6,0	9,5	26,3	13,1	13,8	8,0	4,9
• nés en France	18,2	5,7	9,7	24,1	12,4	14,9	9,4	6,2
• nés hors de France	18,8	8,3	8,9	31,9	14,7	11,1	4,7	1,7
Jeunes d'origine italienne	17,4	5,5	8,0	27,6	12,4	14,7	9,9	4,5
• nés en France	17,4	4,7	8,5	26,6	12,5	15,6	10,3	4,4
• nés hors de France	17,3	11,6	4,0	34,7	12,0	8,0	7,6	4,9
Jeunes d'origine portugaise	29,9	10,6	5,4	34,7	8,6	6,2	2,6	2,1
• nés en France	15,8	6,7	9,2	35,8	12,5	8,3	9,2	2,5
• nés hors de France	32,3	11,3	4,7	34,5	8,0	5,8	1,4	2,0
Jeunes d'origine algérienne	27,3	8,7	6,2	29,5	10,8	8,6	6,1	2,8
• nés en France	27,1	9,0	6,5	27,6	11,8	9,0	6,3	2,7
• nés hors de France	27,7	7,6	5,5	35,7	7,6	7,1	5,5	3,4

Notes : CDF : Chef de famille ; (\*) Sans diplôme ou absence de déclaration ; (\*\*) CEP : Certificat d'études primaires, BEPC : Brevet d'études du premier cycle, CAP : Certificat d'aptitude professionnelle, BEP : Brevet d'études professionnelles ; (\*\*\*) Baccalauréat général ou technique, Brevet de technicien (BT) ou Capacité en droit ; (\*\*\*\*) Diplôme du premier cycle de l'enseignement supérieur (DEUG, DUT, BTS, diplôme des prof. paramédicales, etc.) ; (\*\*\*\*\* ) Diplôme du second ou du troisième cycle de l'enseignement supérieur.

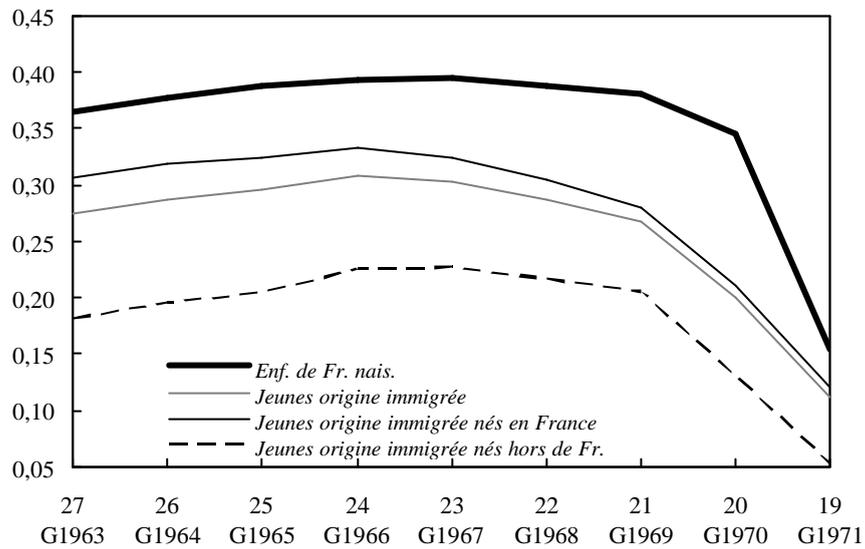
Source : EDP RP 1975-1990.

La réussite scolaire est souvent analysée comme élément d'un processus multidimensionnel de mobilisation individuelle, de rupture avec les traditions familiales, de promotion sociale et, pour les jeunes filles, d'émancipation. L'ensemble des statistiques issues des panels du ministère de l'Éducation nationale converge vers une même conclusion : à travers le statut national s'expriment l'appartenance socioculturelle de l'enfant et ses conditions de vie (Vallet et Caille, 1996). Ces facteurs jouent cependant d'une façon complexe. La régression logistique est particulièrement adaptée pour étudier les différentes influences des variables socio-démographiques sur la réussite scolaire (tableaux 3 et 4) : on constate l'inégale influence de la taille de la famille sur les probabilités de possession du baccalauréat et selon les origines nationales, approchées par la nationalité de naissance du « chef de famille ».

Bien que des études aient montré l'existence de phénomènes de concentrations géographiques des populations étrangères, nous n'avons pas ana-

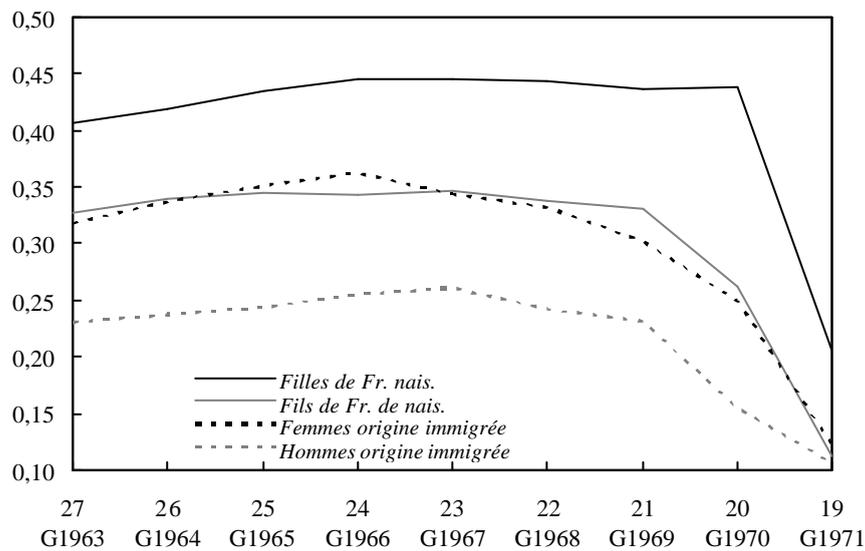


### 1. Déclaration de possession d'un diplôme de fin de cycle long de l'enseignement secondaire par les 19-27 ans en 1990



Source : EDP RP 1975-1990.

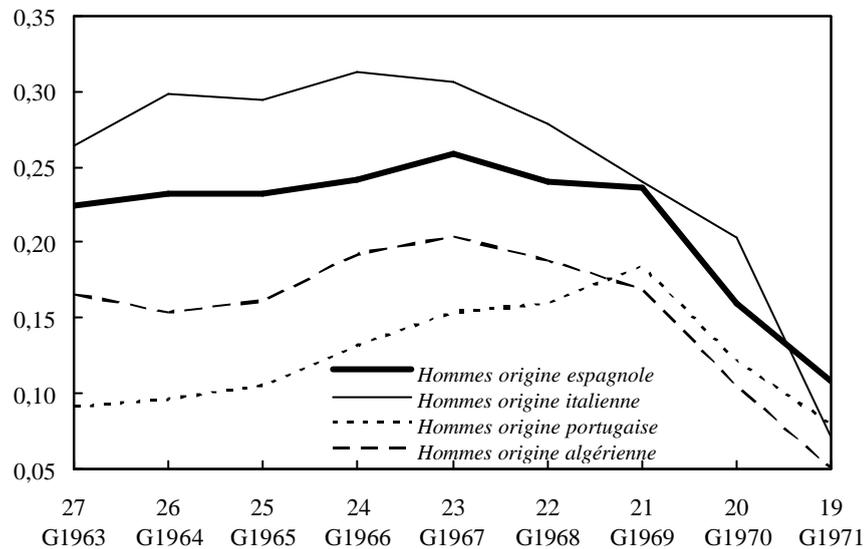
### 2. Déclaration de possession d'un diplôme de fin de cycle long de l'enseignement secondaire par les 19-27 ans en 1990 selon leur sexe



Source : EDP RP 1975-1990.

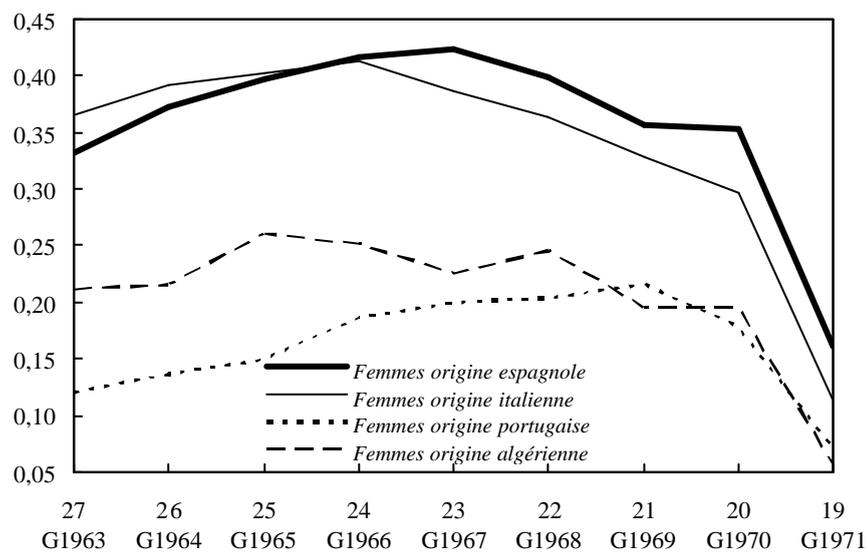


### 3. Déclaration de possession d'un diplôme de fin de cycle long de l'enseignement secondaire par les hommes de 19-27 ans en 1990



Source : EDP RP 1975-1990

### 4. Déclaration de possession d'un diplôme de fin de cycle long de l'enseignement secondaire par les femmes de 19-27 ans en 1990



Source : EDP RP 1975-1990

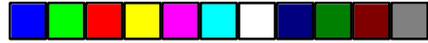
## 2. Diplôme déclaré des 25-33 ans en 1990 selon leur origine nationale et leur sexe

	Sans diplôme <sup>(*)</sup>	CEP <sup>(**)</sup>	BEPC <sup>(**)</sup>	CAP <sup>(**)</sup>	BEP <sup>(**)</sup>	Bac., BT, équiv. <sup>(***)</sup>	Ens. sup. 1 <sup>er</sup> cycle <sup>(****)</sup>	Ens. sup. 2 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup> cycle <sup>(*****)</sup>
<b>Femmes</b>								
• filles du CDF fr. de naiss.	14,4	5,7	9,5	16,9	12,6	18,7	13,9	8,2
• toutes origines immigrées	19,6	6,8	9,1	20,8	12,6	15,0	9,5	6,7
• origine espagnole	15,9	6,1	11,9	19,6	14,5	15,5	10,6	5,8
• origine italienne	17,2	5,4	8,3	21,5	13,5	17,5	11,0	5,5
• origine portugaise	31,4	12,3	7,0	28,4	9,5	7,0	2,8	1,5
• origine algérienne	25,5	8,6	7,4	23,7	13,7	10,6	6,8	3,8
<b>Hommes</b>								
• fils du CDF fr. de naiss.	17,5	4,2	7,1	27,2	11,7	12,9	10,2	9,2
• toutes origines immigrées	20,8	6,4	6,4	32,6	10,8	11,1	6,9	5,0
• origine espagnole	20,7	5,9	7,3	32,2	11,8	12,3	5,7	4,1
• origine italienne	17,8	5,6	7,7	33,5	11,3	11,9	8,8	3,4
• origine portugaise	28,7	8,9	3,8	40,5	7,8	5,4	2,4	2,6
• origine algérienne	28,9	8,9	5,1	35,0	8,0	6,7	5,5	1,9
<b>Jeunes</b>								
• enfants du CDF fr. de naiss.	16,0	5,0	8,3	22,0	12,2	14,4	12,1	8,7
• toutes origines immigrées	20,2	6,6	7,7	26,8	11,7	13,0	8,2	5,8
• origine espagnole	18,4	6,0	9,5	26,3	13,1	13,8	8,0	4,9
• origine italienne	17,4	5,5	8,0	27,6	12,4	14,7	9,9	4,5
• origine portugaise	29,9	10,6	5,4	34,7	8,6	6,2	2,6	2,1
• origine polonaise	16,8	4,6	9,5	17,3	10,7	14,8	11,2	15,2
• origine algérienne	27,3	8,7	6,2	29,5	10,8	8,6	6,1	2,8
• origine marocaine	15,9	7,1	4,4	24,2	13,2	17,6	9,3	8,2
• origine tunisienne	17,5	4,9	7,7	24,6	8,2	21,3	7,1	8,7
• autre origine immigrée	16,8	4,6	9,5	17,3	10,7	14,8	11,2	15,2

Notes : CDF : Chef de famille ; (\*) Sans diplôme ou absence de déclaration ; (\*\*) CEP : Certificat d'études primaires, BEPC : Brevet d'études du premier cycle, CAP : Certificat d'aptitude professionnelle, BEP : Brevet d'études professionnelles ; (\*\*\*) Baccalauréat général ou technique, Brevet de technicien (BT) ou Capacité en droit ; (\*\*\*\*) Diplôme du premier cycle de l'enseignement supérieur (DEUG, DUT, BTS, diplôme des prof. paramédicales, etc.) ; (\*\*\*\*\*) Diplôme du second ou du troisième cycle de l'enseignement supérieur.

Source : EDP RP 1975-1990.

lysé la mobilité géographique interne (*i.e.* en France) des jeunes générations d'origine immigrée. De même, nous n'avons pas envisagé la prise en compte de la résidence dans un type d'habitat particulier. Les travaux de Borjas, à partir des données américaines de la *National Longitudinal Survey of Youth* (NLSY), invitent à mener de telles recherches mais de telles analy-



ses ne sont pas sans limites comme l'indique d'ailleurs Borjas (1995)<sup>(3)</sup>. Les travaux de Maurin avaient montré que, pour les étrangers, la résidence dans un type particulier d'unité urbaine ou de zone rurale n'avait généralement pas d'effet significatif sur le fait d'être au chômage en 1990 (Maurin, 1991). Nous avons vérifié cette situation à partir des données de l'EDP. De plus, les étrangers et Français par acquisition sont relativement mobiles en France, bien qu'apparemment un peu moins que les Français de naissance si l'on effectue des mesures rétrospectives<sup>(4)</sup>. Pour un certain nombre d'auteurs, les études longitudinales amènent à relativiser les approches trop géographiques car le lieu de vie résulte souvent, sur le long terme, d'un choix positif des actifs ayant déjà été employés<sup>(5)</sup>.

L'existence d'effet spécifique de certaines des variables « origine nationale », dans des régressions logistiques portant sur une population totale regroupant des personnes d'origine culturelles diverses ne permet pas de conclure à l'existence d'une discrimination de nature à expliquer l'ensemble de l'effet associé à de telles variables<sup>(6)</sup>. Le modèle n'intègre que les variables disponibles et dont l'introduction présentait un intérêt. Il est donc possible que des variables explicatives susceptibles d'avoir un effet n'aient pas été intégrées<sup>(7)</sup>. Les tableaux 3a à c présentent des régressions logistiques similaires effectuées sur les populations suivantes : femmes de 20 à 33 ans d'origine portugaise, femmes de 20 à 33 ans d'origine maghrébine et les hommes de 21 à 33 ans de CDF français de naissance. Pour les hommes, pour des raisons de convergence et de comparabilité, la réussite scolaire passée des 21-33 ans a été examinée, ce qui permet d'éviter la prise en compte des générations au sein desquelles, en 1990, la probabilité d'avoir fini ses études secondaires était encore faible, et ce, bien plus que chez les femmes à âge égal, en raison des redoublements (graphiques 1 à 4).

(3) Ségrégation résidentielle et effet externe de l'origine nationale sont liés notamment parce que le niveau d'adaptation culturelle par l'intermédiaire du système éducatif constitue un produit du contexte socioéconomique des lieux où ont vécu les populations issues de l'immigration.

(4) Cf. Aubry (1996). Les taux sont calculés sur les populations présentes en France en  $t + 1$ , ce qui revient à sous-estimer la fréquence des migrations internes, entre  $t$  et  $t + 1$ , des populations immigrées qui résidaient déjà en France en  $t$ .

(5) Sur ce point, cf. Borjas, *op. cit.*

(6) On trouvera une analyse détaillée des questions que cela soulève in Richard (2000).

(7) Une étude portant sur l'ensemble de la population active de France, âgée de 20 à 39 ans en 1985 (enquête FQP), a cependant montré que la prise en compte du lieu de résidence (caractère rural du lieu de résidence ou taille de l'agglomération) indiquait de légers effets significatifs de ce dernier car certains lieux peuvent être stigmatisants ; Silberman et Fournier (1997).

### 3. Régression logistique

#### a. Femmes de 21 à 33 ans : origine africaine (origine maghrébine pour 98 %) Concordance : 64 % ; Nombre d'individus : 1 215

	<i>bi</i>	<i>sbi</i>	<i>ts</i>	<i>P</i>	<i>P - Po</i>	<i>D (%)</i>
	<b>bo</b> = - 0,860 <sup>(**)</sup>	0,133	6,49	30 %	—	—
Génération						
• 1957-1963	- 0,116	0,133	0,87	ns	ns	ns
• 1964-1970	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Né						
• en France <sup>(***)</sup>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• hors de France <sup>(***)</sup>	0,158	0,145	1,09	ns	ns	ns
Famille (1975)						
• monoparentale	- 0,298	0,294	1,01	ns	ns	ns
• 1-2 enfants	- 0,007	0,207	0,03	ns	ns	ns
• 3-4 enfants	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• 5-6 enfants	- 0,319 <sup>(**)</sup>	0,163	1,96	24 %	- 6 %	- 21 %
• 7-8 enfants	- 0,319 <sup>(*)</sup>	0,184	1,73	24 %	- 6 %	- 26 %
• 9 enfants et +	- 0,747 <sup>(**)</sup>	0,235	3,18	17 %	- 13 %	- 78 %
CDF (1975)						
• sans dip. / CEP	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• BEPC	2,507 <sup>(***)</sup>	0,503	4,99	84 %	54 %	182 %
• Bac.	1,328 <sup>(***)</sup>	0,429	3,09	61 %	32 %	107 %
• étud. sup.	1,950 <sup>(***)</sup>	0,548	3,56	75 %	45 %	152 %
• prof. agricole	- 0,035	0,376	0,09	ns	ns	ns
• com.-artisan-patron	0,187	0,277	0,68	ns	ns	ns
• cadre sup.	1,033 <sup>(**)</sup>	0,466	2,22	54 %	25 %	83 %
• cadre moyen	0,486	0,392	1,24	ns	ns	ns
• employé	0,422	0,269	1,57	ns	ns	ns
• ouvrier	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• personnel de service	- 1,191 <sup>(*)</sup>	0,636	1,87	11 %	- 18 %	- 62 %
• CSP divers et inactif	0,136	0,201	0,68	ns	d.n.s	ns

Notes : CDF : Chef de famille ; **bo** = coefficient de l'état de référence ; **b<sub>i</sub>** = coefficient de la régression ; **s<sub>b<sub>i</sub></sub>** : écart-type de **b<sub>i</sub>** ; *t* de Student-Fisher ; *Po* : probabilité d'occurrence de l'état de référence ; *P* : probabilité d'occurrence si l'état diffère par la variable ; *P - Po* : différence en points entre les probabilités *P* et *Po* ; *DP* : variation en pourcentage de  $P (= [P - Po]/Po)$  ; *ns* : différence non significative ; *Réf.* : situation de référence ; (\*) Significatif avec incertitude de 10 % ; (\*\*) Significatif avec incertitude de 5 % ; (\*\*\*) Seulement pour les jeunes issus de l'immigration étrangère en France ; (\*\*\*\*) Dans l'échantillon, les rares filles d'un CDF portugais de naissance diplômé de l'enseignement supérieur ont toutes un diplôme de fin de second cycle de l'enseignement secondaire ; (\*\*\*\*\*) Femmes d'origine portugaise filles de CDF cadre supérieur en 1975 : l'effectif de titulaires d'un diplôme de fin de second cycle de l'enseignement secondaire est nul.

Source : xxxxxxxxxx

### 3. Régression logistique

#### b. Femmes de 21 à 33 ans : origine portugaise

Concordance : 62 % ; Nombre d'individus : 796

	<i>bi</i>	<i>sbi</i>	<i>ts</i>	<i>P</i>	<i>P - Po</i>	<i>D (%)</i>
	<b><i>bo</i> = - 1,121<sup>(**)</sup></b>	0,165	6,72	25 %	—	—
Génération						
• 1957-1963	- 0,408	0,267	1,53	ns	ns	ns
• 1964-1970	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Né						
• en France <sup>(***)</sup>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• hors de France <sup>(***)</sup>	- 0,665 <sup>(**)</sup>	0,218	3,06	14 %	- 10 %	- 42 %
Famille (1975)						
• monoparentale	0,029	0,581	0,05	ns	ns	ns
• 1-2 enfants	0,039	0,229	0,17	ns	ns	ns
• 3-4 enfants	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• 5-6 enfants	- 0,558 <sup>(*)</sup>	0,294	1,90	16 %	- 9 %	- 36 %
• 7-8 enfants	- 0,667	0,457	1,46	ns	ns	ns
• 9 enfants et +	- 0,787	0,754	1,04	ns	ns	ns
CDF (1975)						
• sans dip. / CEP	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• BEPC	1,078	0,890	1,21	ns	ns	ns
• Bac.	0,973	1,615	0,60	ns	ns	ns
• étud. sup.	29,80 <sup>(**)</sup>	1,449	20,57	(****)	—	—
• prof. agricole	0,255	0,516	0,49	ns	ns	ns
• com.-artisan-patron	- 0,179	1,109	0,16	ns	ns	ns
• cadre sup.						
		variable non insérée dans le modèle <sup>(****)</sup>				
• cadre moyen	1,409	1,026	1,37	ns	ns	ns
• employé	1,479 <sup>(**)</sup>	0,639	2,31	59 %	34 %	139 %
• ouvrier	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• personnel de service	0,237	0,858	0,28	ns	ns	ns
• CSP divers et inactif	- 0,385	0,698	0,55	ns	ns	ns

Notes : CDF : Chef de famille ; ***bo*** = coefficient de l'état de référence ; ***b<sub>i</sub>*** = coefficient de la régression ; ***sbi*** : écart-type de ***b<sub>i</sub>*** ; *t* : *t* de Student-Fisher ; *Po* : probabilité d'occurrence de l'état de référence ; *P* : probabilité d'occurrence si l'état diffère par la variable ; *P - Po* : différence en points entre les probabilités *P* et *Po* ; *DP* : variation en pourcentage de  $P (= [P - Po]/Po)$  ; *ns* : différence non significative ; *Réf.* : situation de référence ; (\*) Significatif avec incertitude de 10 % ; (\*\*) Significatif avec incertitude de 5 % ; (\*\*\*) Seulement pour les jeunes issus de l'immigration étrangère en France ; (\*\*\*\*) Dans l'échantillon, les rares filles d'un CDF portugais de naissance diplômé de l'enseignement supérieur ont toutes un diplôme de fin de second cycle de l'enseignement secondaire ; (\*\*\*\*\*) Femmes d'origine portugaise filles de CDF cadre supérieur en 1975 : l'effectif de titulaires d'un diplôme de fin de second cycle de l'enseignement secondaire est nul.

Source : xxxxxxxxxx

### 3. Régression logistique

c. Hommes de 20 à 33 ans : fils de Français de naissance  
Concordance : 73 % ; Nombre d'individus : 5 101

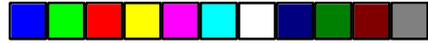
	<i>bi</i>	<i>sbi</i>	<i>ts</i>	<i>P</i>	<i>P - Po</i>	<i>D (%)</i>
<b>bo =</b>	-1,415 <sup>(**)</sup>	0,075	18,90	20 %	—	—
<b>Génération</b>						
• 1957-1963	0,033	0,067	0,50	dns	dns	dns
• 1964-1970	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
<b>Né</b>						
• en France <sup>(***)</sup>	non testé					
• hors de France <sup>(***)</sup>						
<b>Famille (1975)</b>						
• monoparentale	-0,613	0,155	3,96	dns	dns	dns
• 1-2 enfants	0,436 <sup>(**)</sup>	0,071	6,13	27 %	8 %	40 %
• 3-4 enfants	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• 5-6 enfants	-0,513 <sup>(**)</sup>	0,134	3,83	13 %	-7 %	-35 %
• 7-8 enfants	-0,853 <sup>(**)</sup>	0,244	3,50	9 %	-10 %	-52 %
• 9 enfants et +	-1,255 <sup>(**)</sup>	0,444	2,82	6 %	-13 %	-67 %
<b>CDF (1975)</b>						
• sans dip. / CEP	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• BEPC	0,938 <sup>(**)</sup>	0,128	7,35	38 %	19 %	96 %
• Bac.	1,085 <sup>(**)</sup>	0,121	9,00	42 %	22 %	114 %
• étud. sup.	1,994 <sup>(**)</sup>	0,167	11,94	64 %	45 %	228 %
• prof. agricole	0,233 <sup>(**)</sup>	0,117	2,00	23 %	4 %	20 %
• com.-artisan-patron	0,417 <sup>(**)</sup>	0,117	3,57	27 %	7 %	38 %
• cadre sup.	1,211 <sup>(**)</sup>	0,151	8,01	45 %	25 %	130 %
• cadre moyen	0,734 <sup>(**)</sup>	0,113	6,53	34 %	14 %	72 %
• employé	0,510 <sup>(**)</sup>	0,118	4,33	29 %	9 %	47 %
• ouvrier	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• personnel de service	0,302	0,222	1,36	dns	dns	dns
• CSP divers et inactif	0,024	0,144	0,16	dns	dns	dns

Notes : CDF : Chef de famille ; **bo** = coefficient de l'état de référence ; **bi** = coefficient de la régression ; **sbi** : écart-type de **bi** ; *t* de Student-Fisher ; *Po* : probabilité d'occurrence de l'état de référence ; *P* : probabilité d'occurrence si l'état diffère par la variable ; *P - Po* : différence en points entre les probabilités *P* et *Po* ; *DP* : variation en pourcentage de  $P (= [P - Po]/Po)$  ; *ns* : différence non significative ; *Réf.* : situation de référence ; (\*) Significatif avec incertitude de 10 % ; (\*\*) Significatif avec incertitude de 5 % ; (\*\*\*) Seulement pour les jeunes issus de l'immigration étrangère en France ; (\*\*\*\*) Dans l'échantillon, les rares filles d'un CDF portugais de naissance diplômé de l'enseignement supérieur ont toutes un diplôme de fin de second cycle de l'enseignement secondaire ; (\*\*\*\*\*) Femmes d'origine portugaise filles de CDF cadre supérieur en 1975 : l'effectif de titulaires d'un diplôme de fin de second cycle de l'enseignement secondaire est nul.

Source : xxxxxxxxxx

**4. Régression logistique. Variable expliquée : déclaration de possession d'un diplôme de fin de cycle long de l'enseignement secondaire en 1990**  
**Femmes d'origine immigrée nées entre 1964 et 1970**  
**Concordance : 73 % ; Nombre d'individus : 641**

	<i>bi</i>	<i>sbi</i>	<i>ts</i>	<i>P</i>	<i>P - Po</i>	<i>D (%)</i>
<i>bo</i> = - 1,288 <sup>(**)</sup>		0,551	2,34	22 %	—	—
Lieu de naissance						
Né hors de France <sup>(***)</sup>	- 0,529*	0,303	1,75	14 %	- 8 %	- 35 %
Origine nationale						
• origine espagnole	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• origine italienne	ns	ns	ns	ns	ns	ns
• origine polonaise	ns	ns	ns	ns	ns	ns
• origine portugaise	ns	ns	ns	ns	ns	ns
• origine algérienne	ns	ns	ns	ns	ns	ns
• origine marocaine	ns	ns	ns	ns	ns	ns
• origine tunisienne	ns	ns	ns	ns	ns	ns
• autre orig. immigrée	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Famille (1975)						
• monoparentale	ns	ns	ns	ns	ns	ns
• 1-2 enfants	ns	ns	ns	ns	ns	ns
• 3-4 enfants	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• 5-6 enfants	- 0,863 <sup>(**)</sup>	0,321	2,69	10 %	- 11 %	- 52 %
• 7-8 enfants	- 1,279 <sup>(**)</sup>	0,496	2,58	7 %	- 14 %	- 67 %
• 9 enfants et +	- 1,923 <sup>(**)</sup>	0,788	2,44	4 %	- 18 %	- 82 %
CSP CDF (1975)						
• prof. agricoles	ns	ns	ns	ns	ns	ns
• com.-artisan-patron	ns	ns	ns	ns	ns	ns
• cadre supérieur	ns	ns	ns	ns	ns	ns
• cadre moyen	1,009 <sup>(*)</sup>	0,544	1,86	43 %	21 %	99 %
• employé	ns	ns	ns	ns	ns	ns
• ouvrier	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• personnel de service	ns	ns	ns	ns	ns	ns
• divers et inactifs	ns	ns	ns	ns	ns	ns
CDF (1975)						
• sans dip. / CEP <sup>(****)</sup>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• CAP/BEP/BEPC	ns	ns	ns	ns	ns	ns
• Bac. et ass. <sup>(****)</sup>	ns	ns	ns	ns	ns	ns
• étud. sup.	1,378 <sup>(*)</sup>	0,801	1,72	52 %	31 %	142 %
CSP de la mère (1982)						
• prof. agricoles	2,020 <sup>(*)</sup>	1,134	1,78	68 %	46 %	212 %
• com.-artisan-patron	2,063 <sup>(**)</sup>	0,946	2,18	68 %	47 %	217 %
• cadre sup. ou moyen	2,150 <sup>(**)</sup>	1,010	2,15	70 %	49 %	225 %
• employée	ns	ns	ns	ns	ns	ns
• ouvrière	ns	ns	ns	ns	ns	ns
• personnel de service	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• divers et inactifs	ns	ns	ns	ns	ns	ns



Les jeunes issus de l'immigration maghrébine réussissent aussi bien, toutes choses égales par ailleurs (dans les limites des variables retenues dans le modèle), que les jeunes issus de famille française de longue date, voire parfois mieux (femmes issues de l'immigration européenne). Les femmes d'origine maghrébine ne souffrent pas davantage que les hommes d'être issues d'une fratrie nombreuse, contrairement à ce qui est observé pour les enfants de CDF français de naissance. Une régression logistique met en évidence l'effet de la CSP de la mère sur la réussite scolaire des filles, bien que la CSP du père (CDF) et son niveau d'études aient été introduits dans le modèle (tableau 4). Cet effet existe aussi pour les enfants de sexe masculin. Les coefficients relatifs aux origines nationales ne sont pas significatifs. Cela tend à accréditer l'idée selon laquelle l'orientation des élèves en direction des filières courtes de l'enseignement professionnel ne touche pas davantage, à niveau scolaire égal, les jeunes de certaines origines. La connaissance préalable de cette situation est indispensable à une analyse quantitative ultérieure de la discrimination<sup>(8)</sup>. Les jeunes d'origine portugaise sont ceux qui ont la scolarité la plus courte, mais cela ne semble pas constituer une difficulté particulière dans la recherche d'emploi, recherche souvent cantonnée à des métiers exigeant peu de qualification.

## 2. Éléments d'analyse de l'insertion sur le marché du travail

L'insertion professionnelle des enfants d'immigré(s) se pose en des termes relativement différents de celle de leurs parents (Abou Sada et Zeroulou, 1989). Depuis une vingtaine d'années, le taux de chômage au sein de la population active étrangère est deux fois plus important que celui observé dans l'ensemble de la population française. La multiplicité des causes (capacités et compétences individuelles, politiques appliquées, plans sociaux, emplois ouverts, segmentation du marché du travail, par exemple) qui participent à une telle réalité rend difficile une mesure de chacune des influences<sup>(9)</sup>.

Plus ancien que le désavantage, toutes choses égales par ailleurs, que représenterait désormais, le fait d'habiter dans un quartier de zone urbaine sensible, le fait que la grande majorité des jeunes issus de l'immigration algérienne soient français ne les protège pas du chômage et ce phénomène est ancien. En 1982, seuls les *jeunes issus de l'immigration maghrébine* souffraient déjà d'un niveau de chômage bien plus élevé que celui des populations d'autres origines (tableau 5). Or, de nombreux économistes néo-classiques ont contesté la possibilité de la persistance des conséquences, sur les mêmes personnes, de comportements discriminatoires. Ils ont souvent privilégié une analyse des niveaux de salaires sur le marché du travail d'une économie de plein emploi (ainsi de Becker, 1957), plutôt que l'analyse des taux de chômage dans une économie à rareté d'offres d'emploi.

(8) Critique adressée à Gilman (1965).

(9) Cf. Jazouli (1992). Ainsi, les acteurs sociaux agissant sur le terrain ont constaté que certains programmes d'insertion ne touchent que peu la frange de la population à laquelle il semblerait souhaitable que ces dispositions bénéficient. Parmi les facteurs qui concourent à cette permanence des cheminements en dehors du champ couvert par les mesures incitatives, la possibilité de gain de « revenus de la délinquance » est désormais fréquemment retenue.

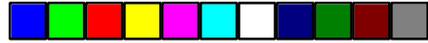
## 5. Chômage des jeunes issus de l'immigration (21-25 ans) en 1982

Concordance : 71 % ; Nombre d'individus = 2 492

	<i>bi</i>	<i>P</i>	<i>P - Po</i>	<i>D (%)</i>
Situation de référence	- 0,614 <sup>(**)</sup>	35 %	—	—
Femme <i>versus</i> homme	0,343 <sup>(**)</sup>	43 %	8 %	23 %
<b>Âge</b>				
• 25 ans	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• 24 ans	0,368 <sup>(*)</sup>	44 %	9 %	25 %
• 23 ans	0,467 <sup>(**)</sup>	46 %	11 %	32 %
• 22 ans	0,827 <sup>(**)</sup>	55 %	20 %	57 %
• 21 ans	1,310 <sup>(**)</sup>	67 %	32 %	90 %
<b>CSP du CDF en 1975</b>				
• Prof agricoles	0,145	ns	ns	ns
• Patron-commerçant-artisan	0,365	ns	ns	ns
• Cadre supérieur	0,010	ns	ns	ns
• Cadre moyen	0,396	ns	ns	ns
• Employé	0,350	ns	ns	ns
• Ouvrier	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• Personnel de service	0,052	ns	ns	ns
• Divers	0,357 <sup>(**)</sup>	44 %	9 %	24 %
<b>Nationalité du CDF en 1975</b>				
• Algérien/Marocain/Tunisien	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• Espagnol/Italien/Portugais	- 1,494 <sup>(**)</sup>	11 %	- 24 %	- 69 %
• Ressortissant CEE 75 sauf Italie	- 1,786 <sup>(**)</sup>	8 %	- 27 %	- 76 %
• autre pays européen d'émigration	- 1,450 <sup>(**)</sup>	11 %	- 24 %	- 68 %
• autre nationalité	- 1,465 <sup>(**)</sup>	11 %	- 24 %	- 68 %
• Français par acquisition	- 1,504 <sup>(**)</sup>	11 %	- 24 %	- 69 %
<b>Diplôme du CDF (1982)</b>				
• aucun diplôme	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• CEP	- 0,172	ns	ns	ns
• BEPC	- 0,435 <sup>(*)</sup>	26 %	- 9 %	- 26 %
• Bac. et +	- 0,402 <sup>(*)</sup>	27 %	- 8 %	- 24 %
<b>Enfants dans famille en 1975</b>				
• 1 ou 2 enfants	- 0,521 <sup>(**)</sup>	24 %	- 11 %	- 31 %
• 3 ou 4 enfants	- 0,385 <sup>(**)</sup>	27 %	- 8 %	- 23 %
• 5 ou 6 enfants	- 0,308	ns	ns	ns
• 7 enfants et +	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.

Notes : (\*\*) Significatif à 95 % (risque 5 %) ; (\*) Significatif à 90 % (risque 10 %)

Sources : D'après données de Richard (1993) ; Typologie des nationalités de l'INSEE en 1975.



Le problème des formes d'application de la réglementation en matière de titre de séjour, pour ceux qui ne possèdent pas la nationalité française, constitue, en outre, un handicap supplémentaire. L'absence de parfaite maîtrise de la langue française par certains accentue les difficultés à conclure une recherche d'emploi effective par la signature d'un contrat de travail. Le niveau scolaire atteint est, dans toutes les communautés, fortement conditionné par le milieu familial d'origine : diplôme et CSP de chacun des parents jouent un rôle similaire et cumulatif. Le diplôme obtenu par l'enfant est donc le médiateur par lequel s'opèrent simultanément reproduction de fait des classes sociales et effacement formel du poids des origines.

Jusqu'en 1975, un grand nombre d'entrées en France se sont déroulées dans un contexte de réponse à une demande émanant des offreurs d'emploi, les entrepreneurs nationaux. Dans ce contexte, l'ancienneté de la présence en France n'était pas corrélée avec la probabilité d'occuper un emploi. Plus récemment, de nombreux auteurs ont insisté sur l'importance de la durée d'installation en France pour expliquer le niveau d'intégration des immigrants sur le marché du travail. Pour les personnes immigrées entrées en France suite à l'installation de leur(s) parent(s) dans notre pays, la pertinence de l'analyse précédemment évoquée est plus forte. Leur entrée sur le marché du travail n'est pas une réponse directe à une demande. De plus, tout ou partie de la scolarité de ces personnes a pu se dérouler à l'étranger, ce qui est un facteur supplémentaire de difficultés<sup>(10)</sup>. Il convient aussi de ne pas oublier que des forts taux de chômage n'impliquent pas une fréquence accrue de la situation de chômeur dans ces jeunes générations, par rapport aux fréquences observées chez les personnes plus âgées. Pendant la dernière décennie du siècle passé, la hausse du taux de chômage des moins de 25 ans, en France, a été plus que proportionnelle à l'augmentation, somme toute mesurée, du nombre de demandeurs d'emploi au sein de cette jeune population<sup>(11)</sup>.

(10) En 1990, les 19-25 ans entrés le plus récemment sur le territoire national n'étaient pas particulièrement plus jeunes que ceux nés en France ou installés dans le pays depuis plus longtemps. La similitude des structures par âge des différentes populations constituées (née en France, arrivée avant 1968, arrivée en 1968 et 1969, etc.) est même remarquable. Seuls les effectifs, fonction de l'intensité des entrées et de la durée des périodes considérées, varient. Pour des raisons de taille d'échantillonnage, nous avons été contraints de regrouper les individus entrés après 1967 par classes pluriannuelles d'installation en France.

(11) Le *taux de chômage* est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs occupant un emploi ou au chômage. Les appelés du contingent n'ont pas été insérés dans les actifs afin de rendre plus pertinente et significative la comparaison de la fréquence du chômage chez les jeunes immigrés (peu d'entre-eux effectuent un service national en France car ils sont souvent étrangers) et chez les jeunes issus de l'immigration nés en France, davantage incorporés sous les drapeaux, en raison du fait qu'ils sont très majoritairement français. Les pourcentages figurant sur plusieurs des tableaux ou représentés sur les graphiques correspondent parfois à une proportion de chômeurs au sein des différentes sous-populations d'origine nationale différente ou non, et non au *taux de chômage* au sens économique du terme. L'ensemble des inactifs est alors intégré dans l'effectif total intervenant au dénominateur de la fraction.

**6. Pourcentage de chômeurs et taux de chômage des 19-25 ans  
selon l'ancienneté déclarée du séjour en France  
(individus déjà présents en France en 1975), en 1982**

*En %*

	Taux de chômage	Demandeurs d'emploi	Actifs occupés
Enfants du CDF fr. de naiss. (*)	18	12	55
Nés en France	26	18	51
Entrés en France			
• avant 1968	21	16	59
• 1968-1969	23	16	56
• 1970-1971	25	20	59
• 1972-1975	37	27	46

Note : (\*) Pour comparaison.

Source : EDP RP 1975-1982.

**7. Taux de chômage des 19-25 ans et pourcentage de demandeurs  
d'emploi selon l'ancienneté de la présence en France  
(individus déjà présents en France en 1975), en 1990**

*En %*

	Taux de chômage (% de pop. active)	Demandeurs d'emploi	Actifs employés
Enfants de CDF fr. de naiss. (*)	18	11	48
Nés en France	27	16	43
Année d'entrée en France :			
• avant 1968	20	16	64
• 1968-1970	24	20	64
• 1971-1975	26	20	57

Note : (\*) Pour comparaison.

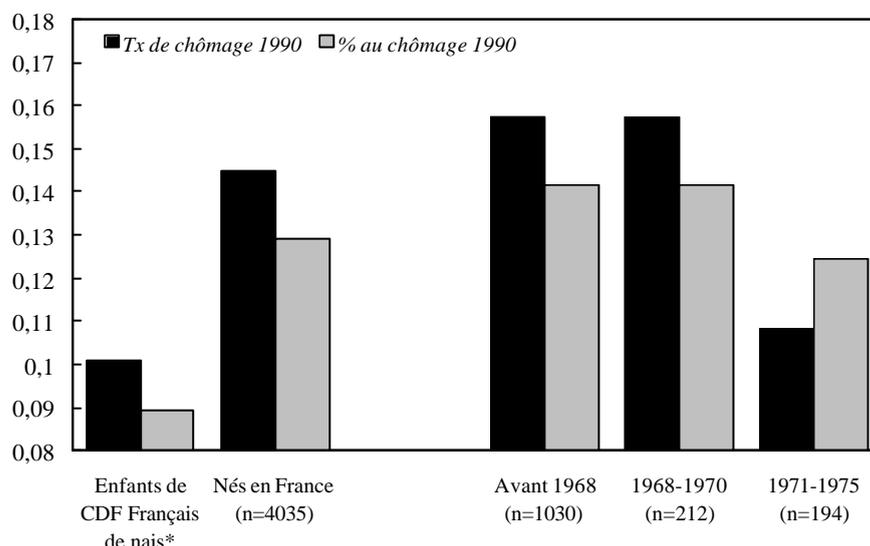
Source : EDP RP 1975-1982.

Tant en 1982 qu'en 1990, la probabilité d'être au chômage parmi les jeunes immigrés âgés de 19 à 25 ans croît avec le caractère récent du séjour dans le pays, même après plus de quinze années passées en France (tableaux 6 et 7). Cela démontre qu'il existe des phénomènes à considérer par rapport à l'ensemble de la population d'origine immigrée, à condition de porter sur des classes d'âges d'amplitude réduite. Le chômage des très jeunes (moins de 22 ans, voire moins de 25 ans) n'a, en effet, rien à voir



avec celui des personnes plus âgées (23 ans, voire 25 ans, et plus) car il concerne surtout les personnes ayant un faible bagage scolaire. Le plus grand écart de taux de chômage entre deux groupes constitués est observé entre les enfants de Français de naissance et les enfants nés en France de parents immigrés (graphique 9) mais il convient de souligner que la part des jeunes d'origine maghrébine au sein des *nés en France* est plus élevée qu'au sein de la population immigrée de l'échantillon, tout comme celle des jeunes d'origine portugaise l'est parmi les jeunes immigrés, notamment au sein des générations les plus jeunes. Il importe donc de considérer plutôt le niveau du taux de chômage en 1990, pour les seuls jeunes immigrés.

##### 5. Pourcentage de chômeurs et taux de chômage des 26-33 ans en 1990 selon l'ancienneté de la présence en France (individus déjà présents en France en 1975)



Note : (\*) Pour comparaison.

Source : EDP RP 1975-1982.

Malgré des effectifs trop faibles pour envisager des analyses très détaillées selon l'origine nationale, il apparaît clairement que les jeunes d'origine maghrébine étaient soumis, tout comme les jeunes originaires d'une communauté européenne, au même phénomène de l'occurrence accrue du chômage en cas de résidence récente. Souvent moins diplômés que les jeunes nés en France, les jeunes immigrés ont plus de mal à trouver un emploi. Ce phénomène est d'une fréquence plus élevée chez les jeunes d'origine maghrébine. Les individus entrés en France à la fin de leur enfance mais toujours présents en 1990, contrairement à une forte minorité des jeunes qui avaient cette même particularité en 1975 et qui ont quitté la France depuis, sont sans doute ceux pour lesquels les difficultés scolaires n'ont



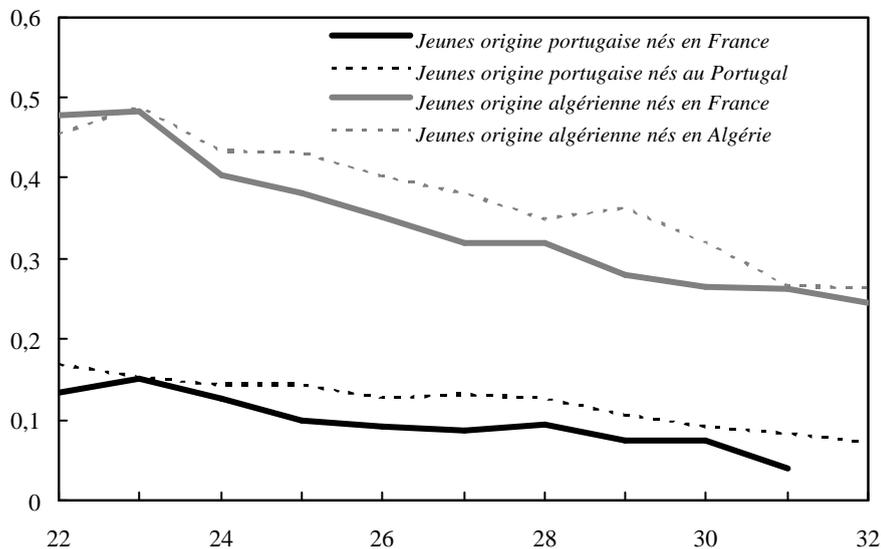
pas été les plus importantes (les moins diplômés sont parmi ceux qui ont été le plus soumis à des départs entre 1982 et 1990). Ces immigrants présents en 1990 sont aussi ceux pour lesquels le projet parental d'installation définitive en France était le plus affirmé. Ces deux facteurs jouent en faveur de leur meilleure intégration. Leur situation sociale est donc plus stable et meilleure que celle de plus jeunes, exposés aux difficultés de l'insertion sur le marché du travail<sup>(12)</sup>.

### 8. Pourcentage de chômeurs et taux de chômage des 26-33 ans en 1990 selon l'âge à l'entrée en France (entrée entre 1968 et 1975)

Âge à l'entrée en France	Probabilité d'être au chômage	Taux de chômage
8 ans et –	16	18
9 à 12 ans	11	12
13 à 18 ans	10	12

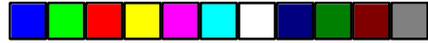
Source : EDP RP 1975-1990.

### 6. Taux de chômage des 22-33 ans en 1990 selon le lieu de naissance (individus des deux sexes)



Source : EDP RP 1975-1990.

(12) Il n'y a pas d'effet de l'ancienneté de la présence en France sur la probabilité d'être au chômage des plus de 25 ans.



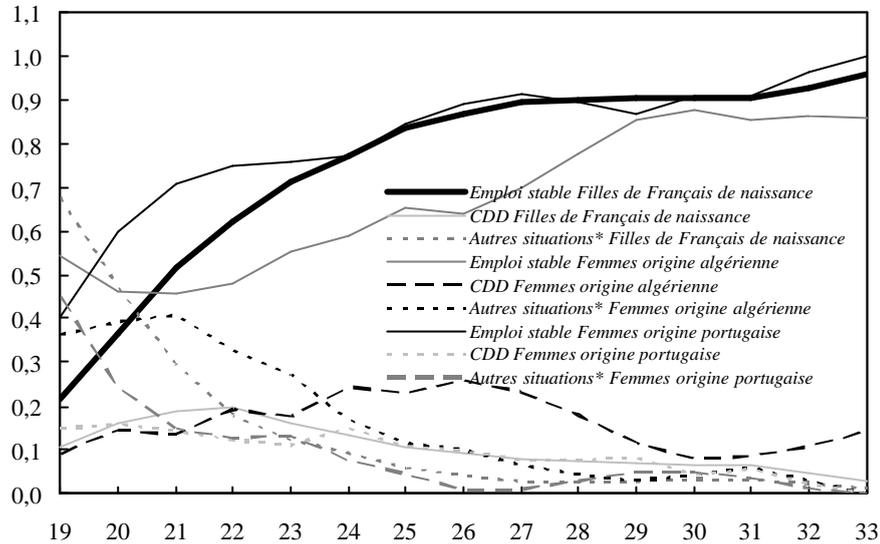
Les jeunes entrés plus récemment en France sont plus souvent d'origine portugaise (se caractérisant par la brièveté de leur scolarité) ou d'origine maghrébine (confrontés à des problèmes spécifiques sur le marché du travail, comme nous le verrons au chapitre suivant). Les structures par origine nationale (elles-mêmes liées aux époques d'arrivée des vagues migratoires), ainsi que les évolutions globales du marché du travail et de la demande d'éducation, expliquent l'importance du taux de chômage en 1990 chez les jeunes actifs nés en France ou arrivés en France avant 1968. Une analyse en termes de probabilité d'être au chômage montre que les jeunes de 19-25 ans nés en France ou entrés avant 1968 sont moins souvent au chômage, en 1990, que les immigrés plus récents (tableau 7).

Les jeunes d'origine portugaise ont rarement des emplois à durée déterminée ou à temps partiel (Abou Sada et Zeroulou 1995). De manière générale, il apparaît que les jeunes d'origine maghrébine sont dans la situation la plus délicate. Plus que d'une sous-qualification, certains jeunes sont victimes d'une présumée absence de qualification et de possibilités. Ces préjugés ne concernent pas seulement les enfants d'immigrés (Schwartz, 1981).

L'intégration du nombre croissant de jeunes d'origine immigrée passe par leur insertion dans une filière scolaire débouchant sur un niveau défini de la division du travail. Malgré ses conséquences financières, la question de la stabilisation de l'emploi, voire de l'emploi tout court, n'est pas toujours centrale au cours d'un processus d'intégration qui ne peut être réduit à la seule dimension de l'activité professionnelle. Ainsi, la précarité de la situation de nombreuses jeunes femmes mariées ne peut être dissociée du traditionnel arbitrage entre les contraintes familiales et professionnelles. L'analyse a montré que l'on ne peut considérer les individus comme dépouillés de leurs appartenances à des communautés culturelles et familiales mais le changement des comportements d'une génération à l'autre (de mère à fille(s)) peut être radical, en particulier pour les jeunes femmes issues de l'immigration maghrébine. Des périodes d'incertitude professionnelle, d'activité et d'inactivité volontaire ou contrainte se succèdent : elles sont vécues comme des transitions. Parfois, une nouvelle offre d'emploi des entreprises révèle et fixe une nouvelle demande d'emploi latente. Elle peut ensuite disparaître faute de pouvoir être satisfaite (Thélot, 1975). Une forme radicale de disparition peut alors être le retour vers le pays d'origine parental. Cela touche plus particulièrement les jeunes entrés en France durant l'enfance, d'autant plus touchés par le chômage qu'ils sont entrés récemment dans notre pays. Or, depuis quinze ans, l'augmentation des taux de chômage des jeunes a été particulièrement importante, même si les données de 1990, utilisées dans notre étude, correspondent à une période d'amélioration temporaire du marché de l'emploi. La dégradation a repris durant les années quatre-vingt-dix, ce qui rend les analyses effectuées comme plutôt révélatrices de ce que doivent être les situations actuelles.



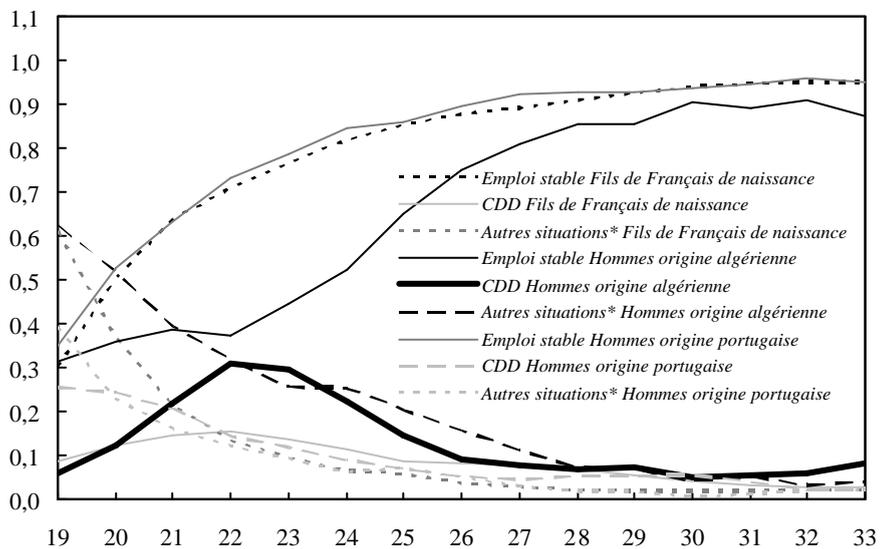
### 7. Situation des actives en 1990



Note : (\*) Autres situations : apprentissage, TUC, SIVP, etc. Les emplois d'indépendants sont classés avec les emplois stables.

Source : EDP RP 1975-1990.

### 8. Situation des actifs en 1990



Note : (\*) Autres situations : apprentissage, TUC, SIVP, etc. Les emplois d'indépendants sont classés avec les emplois stables.

Source : EDP RP 1975-1990.



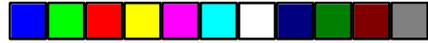
### 9. Régression logistique

#### Chômage de longue durée des hommes actifs de 25 à 33 ans

Concordance : 81 % ; Nombre d'individus : 6 542

	<i>bi</i>	<i>sbi</i>	<i>ts</i>	<i>P</i>	<i>P - Po</i>	<i>D (%)</i>
	$b_0 = -4,631^{(**)}$	0,461	10,05	1,0 %	—	—
Âge (effet marginal d'une année)	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Lieu de naissance						
Né hors de France <sup>(***)</sup>	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Origine nationale						
• fils de fr. de naiss.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• origine espagnole	ns	ns	ns	ns	ns	ns
• origine italienne	ns	ns	ns	ns	ns	ns
• origine polonaise	ns	ns	ns	ns	ns	ns
• origine portugaise	-1,027 <sup>(**)</sup>	0,522	1,97	0,4 %	-0,6 %	-64 %
• origine algérienne	1,203 <sup>(**)</sup>	0,236	5,09	3,2 %	2,2 %	226 %
• origine marocaine	0,852 <sup>(*)</sup>	0,497	1,71	2,2 %	1,3 %	131 %
• origine tunisienne	ns	ns	ns	ns	ns	ns
• autre orig. immigrée	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Famille (1975)						
• monoparentale	ns	ns	ns	ns	ns	ns
• 1-2 enfants	ns	ns	ns	ns	ns	ns
• 3-4 enfants	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• 5-6 enfants	ns	ns	ns	ns	ns	ns
• 7-8 enfants	ns	ns	ns	ns	ns	ns
• 9 enfants et +	ns	ns	ns	ns	ns	ns
CSP du CDF (1975)						
• prof. agricole	-1,146 <sup>(**)</sup>	0,470	2,44	0,3 %	-0,7 %	-68 %
• ouvrier	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• autres	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Nationalité en 1990						
• étranger <sup>(***)</sup>	ns	ns	ns	ns	ns	ns
• Français	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Situation en 1990						
• célib. s/ toit parental	1,574 <sup>(**)</sup>	0,205	7,68	4,5 %	3,5 %	365 %
• célib. indépendant	1,246 <sup>(**)</sup>	0,235	5,30	3,3 %	2,3 %	71 %
• cohabitant	ns	ns	ns	ns	ns	ns
• Marié	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Niveau de diplôme 1990						
• sans dip. / CEP <sup>(****)</sup>	0,936 <sup>(**)</sup>	0,362	2,59	2,5 %	1,5 %	151 %
• BEPC	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
• CAP	0,135	ns	ns	ns	ns	ns
• BEP	-0,120	ns	ns	ns	ns	ns
• Bac. et ass. <sup>(*****)</sup>	-0,120	ns	ns	ns	ns	ns
• dip. ens. sup.	-0,820 <sup>(*)</sup>	0,487	1,69	0,4 %	-0,6 %	-56 %

Source : EDP RP 1975-1990. Ce tableau reprend, sous une forme légèrement simplifié, les données présentées dans l'article « Une approche de la discrimination sur le marché du travail », *op. cit.*



Les données françaises relatives aux salaires des immigrés en France sont rarement exploitées de manière approfondie<sup>(13)</sup>. Cependant, les salaires des étrangers, à CSP égale, sont globalement équivalents à ceux des Français<sup>(14)</sup>. En raison de la permanence d'une offre de travail surabondante, la comparaison des taux de chômage, malgré le caractère conjoncturel de la situation au niveau individuel si l'on raisonne sur l'ensemble du cycle de vie, permet de mettre en évidence les comportements de sélection ou d'anti-sélection de certaines populations par les demandeurs de travail (les offreurs d'emplois) (Böhning, 1996). Il est délicat de considérer que les observations empiriques illustrent une théorie de la discrimination dont les formulations seraient des amendements à la conception néo-classique du fonctionnement du marché du travail. On retiendra davantage l'apport des représentations théoriques qu'accréditent les différences de taux de chômage, dans une économie où existent des salaires minimum légaux ou des conventions collectives.

Seule l'origine nationale semble expliquer les différences de taux de chômage observées entre les populations d'origine européenne (enfants de Français de naissance compris) et celles d'origine maghrébine. Si l'on s'en tient à l'analyse de la fréquence du chômage, la non-reconnaissance des capacités, à niveau de diplôme équivalent, ne semble pas sensiblement influencée par le milieu social d'origine. Bien que certaines études aient révélé l'existence de situations qui tendent à démontrer l'ampleur des phénomènes de déclassement, certains auteurs ont récemment affirmé que l'étude des répartitions par catégorie socioprofessionnelle, à niveau d'études donné, parmi les seuls actifs occupés et d'origine algérienne, semblait traduire leur plus grande exigence vis-à-vis du prestige des postes qui leur sont proposés (Gaymu et Parant, 1995). Or, on ne peut faire abstraction du fait que l'emploi résulte de la confrontation d'une offre de travail et d'une demande, plus ou moins large, de travail. De plus, la répartition des jeunes d'origine algérienne, dans les différentes CSP, par rapport à l'ensemble de la population active occupée ou non (seule population de référence pertinente<sup>(15)</sup>), montre que le pourcentage des hommes d'origine algérienne ayant un statut en rapport avec leur formation (voire un statut prestigieux au regard de leur formation) n'est jamais supérieur au pourcentage observé chez les enfants de Français de naissance. Les pourcentages de cadres moyens, parmi les

(13) Un moyen de remédier à ce manque serait de réaliser, après autorisation de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL), des appariements de l'EDP (car il permet d'identifier les enfants d'immigrés) et des déclarations annuelles de salaires.

(14) Cf. INSEE (1994), données de l'enquête INSEE sur la structure des salaires, 1986. Les données relatives aux revenus tirées de l'enquête MGIS (1992) sont cependant trop imprécises pour permettre des analyses fines (non-réponses et données en fourchettes) en dépit d'une tentative intéressante, Kuagbenou, (1997).

(15) Il est facile de montrer que, considérant deux populations, une plus forte fréquence relative d'une situation parmi les actifs occupés de l'une des populations peut correspondre à une plus faible fréquence absolue de cette situation par rapport à l'ensemble de la population totale d'origine, comparativement au pourcentage observé dans l'autre population.

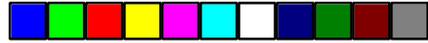


diplômés d'origine algérienne ayant le BEPC ou le baccalauréat, sont très sensiblement inférieurs à ceux observés dans les autres populations. Par contre, les situations de surqualification sont courantes : ainsi, 19 % des hommes d'origine algérienne diplômés de l'enseignement supérieur sont des employés, contre seulement 5 % parmi les fils de Français de naissance. Plusieurs études ont montré que l'insatisfaction des *jeunes issus de l'immigration étrangère* par rapport à l'emploi qu'ils occupent va croissante avec le niveau de formation obtenu (Mehrlander, 1988). Le maintien de la conclusion que nous infirmons impliquerait, *de facto*, l'acceptation de l'existence d'un phénomène de fort refus d'emploi chez tous les jeunes d'origine algérienne, quel que soit leur degré de formation, refus qui se situerait à un niveau nettement supérieur à celui observé chez les enfants de Français de naissance. Or, rien ne vient étayer l'existence de ce qu'il conviendrait d'appeler une volonté de surclassement. Les études effectuées dans d'autres pays mènent d'ailleurs généralement aux mêmes conclusions (Thomas, 1998). Il a même été démontré l'ampleur des phénomènes de découragements (Wacquand et Wilson, 1989). Se situant à un autre niveau que le possible comportement de découragement face à la formation ou à la recherche d'un emploi, le renoncement à la prétention à l'exercice d'un emploi, valorisant ou en rapport avec la formation obtenue, peut exister. Des spécialistes de psychologie sociale ont montré que des sentiments de dévalorisation de soi apparaissent souvent chez les jeunes issus de l'immigration<sup>(16)</sup>. Les jeunes d'origine algérienne sont aussi victimes d'une faiblesse des réseaux communautaires qui pourraient favoriser leur insertion sociale. Des études d'anthropologie économique ont pourtant montré le bénéfice que tirent les jeunes issus de fortes communautés où de telles solidarités existent.

Une autre particularité, consécutive au premier barrage à l'emploi que constitue apparemment le poids de l'origine algérienne, est donc la faible occurrence de l'accès à des postes situés dans le haut de l'échelle des professions auxquelles permet de prétendre un certain niveau d'études. L'exemple des hommes d'origine algérienne permet d'illustrer ce propos. Ainsi, seulement 11 % des hommes d'origine algérienne, âgés de 25 à 33 ans diplômés de l'enseignement supérieur, étaient cadres supérieurs en 1990, contre 46 % des fils de Français de naissance<sup>(17)</sup>. Les femmes d'origine maghrébine ne semblent pas souffrir autant de cette impossibilité de valoriser leur diplôme sur le marché du travail, et ce d'autant plus que le statut de

(16) Cf. Vinsonneau (1986). De 1981 au lancement récent de procédures de lutte contre les discriminations, le choix d'une orientation des populations issues de l'immigration vers les procédures d'insertion de droit commun (Plan avenir jeunes, de juin 1981 à juin 1982, par exemple) a été préféré à celui de dispositifs qui leur auraient été plus spécialement destinés. On a craint que ces derniers ne portent en eux des risques supplémentaires de marginalisation.

(17) Sur ce sujet, nous avons limité notre analyse aux 25-33 ans, car il est souhaitable de considérer sur une population dont la large majorité de l'effectif a acquis un emploi stable. L'âge moyen d'acquisition d'un emploi stable s'est régulièrement élevé depuis quinze ans : 22,5 ans en 1986, 23,5 ans en 1990 et 25 ans en 1996 (source : CERC).



personne au chômage est parfois associé, chez elles, à celui de mère de famille ne recherchant pas réellement d'emploi. Il est même remarquable de constater que, en dépit de la courante modestie de leurs origines familiales, les jeunes femmes diplômées issues de l'immigration maghrébine réussissent aussi bien, dans le haut de l'échelle sociale, que les jeunes femmes de même niveau d'études et issues de familles françaises de plus longue date. Un effet de sélection, qu'il conviendrait de mesurer en termes de motivation individuelle explique sans doute cette dynamique. Plus généralement, les trajectoires des jeunes femmes issues de l'immigration s'appuient donc, davantage que celles des hommes, sur le bagage scolaire, tout comme cela est le cas pour l'ensemble de la population active française.

### **3. La mobilité sociale : lignées familiales et dynamiques professionnelles individuelles**

La mobilité professionnelle intergénérationnelle des personnes issues de l'immigration doit être analysée en considérant les deux dimensions de comparaison : d'une part, la mise en relation des trajectoires des jeunes issus de l'immigration par rapport à celle du père, d'autre part, la confrontation entre la mobilité intergénérationnelle des enfants d'immigrés restés en France et celle des enfants de Français de naissance. Les dynamiques individuelles sont en partie conditionnées par les appartenances communautaires d'origine mais on oublie trop souvent l'importance de la mobilité géographique internationale (non marginale) dans l'explication de la mobilité sociale effective ou apparente, si l'on n'étudie que les seules personnes restées vivre dans le pays d'observation. Près d'un tiers (32 %) des fils de cadres supérieurs de 1975 sont absents de l'EDP en 1990, une fois les effets de l'omission corrigés (tableau 10). Par contre, les fils et surtout filles des « cadres moyens » (la catégorie actuelle est désormais celle des professions intermédiaires), sont ceux et celles qui partent le moins (tableau 11). Ces parents immigrés « cadres moyens » ont souvent connu une mobilité sociale depuis des catégories moins prestigieuses de l'échelle sociale. Ainsi, la comparaison de la mobilité intergénérationnelle des enfants d'immigrés, avec celle des enfants de Français de naissance est difficile à réaliser, car les nombreux départs hors de France effectués par les familles immigrées ne peuvent être négligés. Parmi les jeunes issus de l'immigration, la mobilité intergénérationnelle est vécue d'une manière relativement similaire par ceux nés en France et par ceux entrés enfants en France car les dynamiques sont ramenées à une comparaison entre la situation individuelle de chacun et celle que le père a connue, après sa migration. Cependant, les départs hors de France concernent davantage les jeunes eux-mêmes entrés enfants en France. Les différences selon les origines nationales sont faibles, tandis que, parmi les pères, pendant cette même période, ce sont les immigrés portugais qui ont connu la plus forte ascension sociale, en partie expliquée par le très bas niveau de leurs premiers emplois (passage courant de la catégorie « ouvrier non qualifié » à celle d' « ouvrier qualifié »).

**10. Situation des hommes d'origine étrangère en 1990  
selon la catégorie socioprofessionnelle du chef de famille en 1975**

CSP ou statut des fils 24-33 ans (1990)	CSP du CDF (1975)							
	Profession agricole	Com.-artisan- patron	Prof. lib. Cad. sup.	Cadre moyen	Employé	Ouvrier	Personnel de service	Divers ou inactif
Prof. agricole	9	0	0	0	0	0	0	0
Com.-artisan-patron	4	11	8	5	8	3	0	4
Prof. lib.-cad. sup.	2	8	25	17	6	2	6	3
Cadre moyen	9	13	12	18	16	11	9	11
Employé	4	5	2	9	8	6	10	6
Ouvrier	41	28	5	13	25	36	33	35
Personnel de service	0	1	0	1	1	1	7	1
Chômeur	5	6	5	5	9	8	7	13
Inactif	3	5	12	6	5	3	8	3
Total présents (1990) <sup>(*)</sup>	76	77	68	74	77	72	79	77
Absents (1990)/pop. (1975) <sup>(*)</sup>	24	23	32	26	24	28	21	23

Note : CSP : Catégorie socioprofessionnelle ; CDF : Chef de famille ; (\*) Données corrigées de l'omission.

Source : EDP RP 1975-1990.

**11. Situation des femmes d'origine étrangère en 1990  
selon la catégorie socioprofessionnelle du chef de famille en 1975**

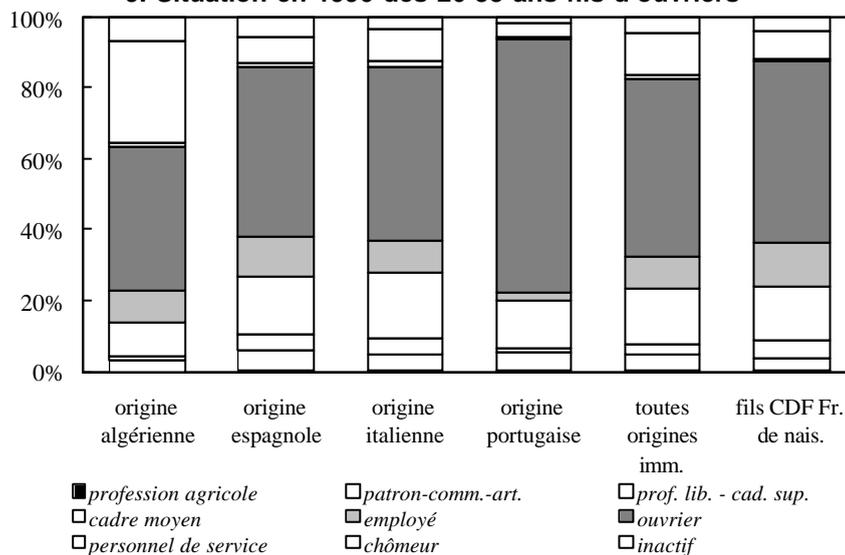
CSP ou statut des filles 24-33 ans (1990)	CSP du CDF (1975)							
	Profession agricole	Com.-artisan- patron	Prof. lib. Cad. sup.	Cadre moyen	Employé	Ouvrier	Personnel de service	Divers ou inactif
Prof. agricole	1	0	1	1	0	0	0	0
Com.-artisan-patron	2	2	1	1	0	2	7	1
Prof. lib.-cad. sup.	0	5	22	11	5	2	2	2
Cadre moyen	7	19	20	12	12	7	6	6
Employée	18	24	12	25	33	23	30	24
Ouvrière	8	4	2	1	4	10	4	7
Personnel de service	5	2	0	4	2	4	3	3
Chômeuse	18	12	6	10	10	13	8	16
Inactive	12	13	11	19	17	14	15	18
Total présentes (1990) <sup>(*)</sup>	71	82	74	85	83	74	75	77
Absentes (1990)/pop. (1975) <sup>(*)</sup>	29	18	26	15	17	26	25	23

Notes : CSP : Catégorie socioprofessionnelle ; CDF : Chef de famille ; (\*) Données corrigées de l'omission.

Source : EDP RP 1975-1990.

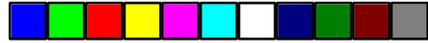
Contrairement à leurs parents venus en France avec la quasi-certitude d'y trouver un emploi, les enfants d'immigré(s), en particulier les jeunes hommes, conçoivent leur entrée dans la vie active comme une tentative d'acquisition d'un statut social de niveau supérieur à celui de leur père lorsque celui-ci est entré sur le territoire national (Wilpert, 1988). Environ 30 % des jeunes de la seconde génération nés avant 1968 avaient un statut de cadre en 1986 (Borkowski, 1990). Il est donc abusif de considérer que les enfants d'immigrés se voient assigné les mêmes tâches que celles des pères, et les espoirs de promotion sociale de ces jeunes ne sont pas exclusivement fonction du rapport entre l'effectif des générations concernées et le nombre de postes occupés par les générations précédentes ayant même origine. Cependant, les fils d'ouvriers n'atteignent la situation de cadre que dans une proportion de 10 à 18 % d'entre-eux, selon leur origine (graphique 9), tout comme les filles d'ailleurs.

**9. Situation en 1990 des 26-33 ans fils d'ouvriers**



Source : EDP RP 1975-1990.

Les fils d'ouvriers demeurent majoritairement ouvriers (graphique 9). Les filles d'ouvriers se retrouvent plus souvent comme employées mais la situation de chômage est fréquente, le retrait du marché du travail (« inactive ») succédant parfois au chômage (Richard, 1998b), situation plus fréquente que chez les hommes pour ce qui concerne son occurrence enregistrée transversalement. Les dynamiques de la mobilité sociale sont relativement proches pour les jeunes d'origine immigrée et pour ceux issus de familles françaises de plus longue date. Ainsi, parmi les 26-33 ans en 1990, 42 % des employés de 1982 sont employés huit ans plus tard parmi les fils de Français de naissance, 41 % parmi les jeunes d'origine immigrée du même âge. 62 % des ouvriers fils de Français de naissance sont, huit ans plus tard (1990), toujours ouvriers, tandis que c'est le cas de 58 % des



ouvriers de 1982 issus de l'immigration. Les femmes sont bien plus rarement ouvrières, mais la même similitude des tables de mobilité sociale générale respectives des filles de Français de naissance et des jeunes femmes d'origine immigrée est observée. Un fort pourcentage des jeunes ouvriers d'origine algérienne recensés en 1982 ont quitté la France avant 1990. Le phénomène touche moins les jeunes femmes employées de même origine. Les jeunes issus de l'immigration algérienne constituent une population présentant un profil davantage marqué encore que celui de l'ensemble des jeunes issus de l'immigration maghrébine prise dans son ensemble. Conséquence de la faiblesse de leur engagement dans des filières scolaires techniques, les jeunes hommes d'origine algérienne sont de plus en plus nombreux dans le secteur tertiaire marchand. Enfin, lorsque des pénuries de main d'œuvre se manifestent pour des emplois non qualifiés (dans le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP), par exemple), certains jeunes actifs issus de l'immigration déclinent, tout comme les jeunes issus de famille française de longue date, les offres qui leur sont faites, car il s'agit d'emplois souvent exercés par leur père, qu'ils assimilent par eux à de mauvaises conditions de travail et de rémunération<sup>(18)</sup>.

L'histoire économique a montré que les immigrés ont traditionnellement alimenté un métabolisme social (« un pompage », pour reprendre l'expression de A. Landry). Entrés par le bas de l'échelle sociale, ils « poussaient vers le haut » les Français, puis, à leur tour, étaient poussés par la vague suivante. L'arrêt de l'immigration a, en quelque sorte, immobilisé ce circuit. Les Français n'ont plus été propulsés vers le haut de l'échelle sociale par les immigrés. Au contraire, ces derniers et leurs enfants ont commencé à grimper seuls les échelons, concurrençant ou doublant certains Français victimes du développement du chômage. La dynamique d'alignement des trajectoires des jeunes d'origine immigrée sur celles de l'ensemble de la population active a été marquée par la précarisation croissante des situations durant les années ici concernées. Parmi les 26-33 ans, la proportion de jeunes ouvriers de 1982 toujours présents en France en 1990 se trouvant au chômage en 1990 atteint 22 %, tandis que le pourcentage n'est que de 5 % en 1990 pour les fils de Français de naissance. Au-delà de différences qui s'expliquent en partie par la réduction des emplois accessibles (dans la fonction publique) pour ceux qui ne sont pas la nationalité française, ces chiffres illustrent des phénomènes liés à des pratiques discriminatoires sur le marché du travail (Richard, 1997). Ces phénomènes sont d'autant plus certains que des recherches précédentes ont montré l'absence de discrimination des jeunes, selon leur origine, dans le milieu éducatif, en seuls termes de niveau atteint. En dépit de quelques phénomènes d'orientation sélective (souhaitée ou non souhaitée) des enfants d'immigrés vers des filières aux débouchés plus incertains (parfois parce que perçus comme plus prestigieux ou moins pénibles et dévalorisants), le système éducatif assume donc plutôt correctement le rôle qui lui est aujourd'hui dévolu dans le processus d'intégration des enfants d'immigrés.

(18) Pour ce qui concerne les jeunes d'origine asiatique, le tableau de l'intégration sociale est contrasté. D'un côté, on constate une indéniable réussite, tant scolaire que professionnelle, de la population de culture confucéenne. Par contre, les populations originaires des zones rurales, du Cambodge n'ont pas réussi une telle adaptation (cf. Le Hu Khoa, 1996).



**12. Origine sociale des femmes de 24 à 33 ans  
(catégorie socioprofessionnelle du chef de famille en 1975)  
selon leur situation en 1990 : filles de CDF français de naissance**

CSP du CDF (1975) \ CSP ou statut des filles 24-33 ans (1990)	Profession agricole	Com.-artisan- patron	Prof. lib. Cad. sup.	Cadre moyen	Employé	Ouvrier	Personnel de service	Divers ou inactif
Prof. agricole	74	0	0	0	6	20	0	0
Com.-artisan-patron	11	11	20	4	7	37	3	8
Prof. lib.-cad. sup.	6	15	30	16	6	19	1	6
Cadre moyen	9	11	13	17	9	33	1	7
Employée	11	8	6	8	10	44	2	9
Ouvrière	17	5	2	3	7	55	2	9
Personnel de service	16	11	3	5	8	46	4	8
Chômeuse	10	10	6	6	8	47	3	11
Inactive	8	10	9	8	9	44	1	13

Notes : CSP : Catégorie socioprofessionnelle ; CDF : Chef de famille.

Source : EDP RP 1975-1990.

**13. Origine sociale des femmes de 24 à 33 ans  
(catégorie socioprofessionnelle du chef de famille en 1975)  
selon leur situation en 1990 : femmes d'origine immigrée**

CSP du CDF (1975) \ CSP ou statut des filles 24-33 ans (1990)	Profession agricole	Com.-artisan- patron	Prof. lib. Cad. sup.	Cadre moyen	Employé	Ouvrier	Personnel de service	Divers ou inactif
Prof. agricole	non significatif : effectif trop faibles							
Com.-artisan-patron	5	7	3	3	0	66	11	5
Prof. lib.-cad. sup.	1	10	25	12	7	38	1	7
Cadre moyen	4	13	8	5	6	56	2	7
Employée	4	6	2	4	6	65	3	10
Ouvrière	5	3	1	1	2	78	1	9
Personnel de service	6	4	0	40	3	75	2	7
Chômeuse	6	6	2	3	3	67	2	12
Inactive	4	5	3	5	5	64	3	12

Notes : CSP : Catégorie socioprofessionnelle ; CDF : Chef de famille.

Source : EDP RP 1975-1990.

**14. Origine sociale des hommes de 24 à 33 ans  
(catégorie socioprofessionnelle du chef de famille en 1975)  
selon leur situation en 1990: fils de CDF français de naissance**

CSP ou statut des fils 24-33 ans (1990)	CSP du CDF (1975)							
	Profession agricole	Com.-artisan- patron	Prof. lib. Cad. sup.	Cadre moyen	Employé	Ouvrier	Personnel de service	Divers ou inactif
Prof. agricole	83	3	1	2	1	7	0	3
Com.-artisan-patron	7	18	11	7	10	38	3	7
Prof. lib.-cad. sup.	5	9	36	15	7	21	2	5
Cadre moyen	7	11	9	19	12	36	2	5
Employé	5	8	6	10	12	46	4	9
Ouvrier	13	8	2	6	7	52	2	9
Personnel de service	2	10	0	10	14	33	8	24
Chômeur	4	8	6	9	10	47	2	14
Inactif	4	9	20	21	5	31	5	7

Notes : CSP : Catégorie socioprofessionnelle ; CDF : Chef de famille.

Source : EDP RP 1975-1990.

**15. Origine sociale des hommes de 24 à 33 ans  
(catégorie socioprofessionnelle du chef de famille en 1975)  
selon leur situation en 1990: hommes d'origine immigrée**

CSP ou statut des fils 24-33 ans (1990)	CSP du CDF (1975)							
	Profession agricole	Com.-artisan- patron	Prof. lib. Cad. sup.	Cadre moyen	Employé	Ouvrier	Personnel de service	Divers ou inactif
Prof. agricole	77	3	0	0	0	13	0	6
Com.-artisan-patron	4	14	6	4	7	55	0	9
Prof. lib.-cad. sup.	2	11	19	13	6	41	3	6
Cadre moyen	4	6	3	5	5	67	1	9
Employé	4	4	1	5	5	70	3	10
Ouvrier	6	4	0	1	3	73	2	10
Personnel de service	0	5	0	5	5	56	14	16
Chômeur	3	4	2	2	4	69	1	15
Inactif	4	4	4	3	3	72	1	8

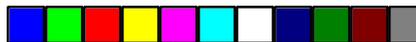
Notes : CSP : Catégorie socioprofessionnelle ; CDF : Chef de famille.

Source : EDP RP 1975-1990.



## Références bibliographiques

- Abou Sada G. et Z. Zeroulou (1989) : « La formation professionnelle des immigrés », *Revue Française des Affaires Sociales*, n° 3, vol. XXXXIII, p. 36 et s.
- Abou Sada G. et Z. Zeroulou (1995) : « L'insertion sociale et professionnelle des jeunes diplômés issus de l'immigration », *C. Régionale*, n° 19, p. 15 et s.
- Aubry (1996) : « Les migrations résidentielles des étrangers et des immigrés », *Espace Populations Sociétés*, n° 2-3, pp. 299-303.
- Becker G.S. (1957) : *Economics of Discrimination*, University of Chicago Press.
- Böhning W.R. (1996) : *Intégration des travailleurs migrants au marché du travail : progrès ou recul ?*, Genève, Ilo-Bit.
- Borjas G.J. (1995) : « Ethnicity, Neighbourhoods and Human-Capital Externalities », *American Economic Review*, n° 3, vol. LXXXV, p. 365 et s.
- Borkowski J-L. (1990) : « L'insertion sociale des immigrés et de leurs enfants » in *Données sociales 1990*, INSEE, pp. 310-314.
- Gaymu J. et A. Parant (1995) : « Les débuts dans la vie active » in *Enquête Mobilité géographique et insertion sociale. Rapport final. Volume 2*, Tribalat (dir.), Paris, INED, pp. 266-292.
- Gilman H.J. (1965) : « Economic Discrimination and Employment », *American Economic Review*, n° 5, vol. LV.
- INSEE (1994) : *Les étrangers en France*, pp. 76-77.
- Jazouli A. (1992) : *Les années banlieues*, Paris, Seuil.
- Kuagbenou V. (1997) : « L'intégration des immigrés d'Afrique noire en France », *Dossiers et Recherches de l'INED*, n° 58, avril.
- Le Hu Khoa (1996) : *L'immigration asiatique. Espaces économiques communautaires et stratégies d'ascension professionnelle*, CHEAM, La Documentation française.
- Maurin É. (1991) : « Les étrangers, une main d'œuvre à part ? », *Économie et Statistique*, n° 242.
- Mehrlander U. (1988) : « Trends and Developments in Migration Studies in Western Europe », *International Migration*, n° 4, vol. XXVI, pp. 461-468.



- Richard J-L. (1993) : *Étude sur l'entrée dans la vie adulte des jeunes d'origine immigrée. Un exemple d'utilisation de l'Echantillon démographique permanent de l'INSEE*, Mémoire de DEA de démographie économique, IEP de Paris.
- Richard J-L. (1997) : « Unemployment Among Young People of Foreign Origin in France: Ways of Measuring Discrimination » in *On the Way to a Multicultural Society?*, Swiss Federal Statistical Office (eds), Berne, BFS/OFS, pp. 101-135.
- Richard J-L. (1998a) : « Rester en France, devenir Français, voter : trois étapes de l'intégration des enfants d'immigrés », *Économie et Statistique*, n° 316-317, pp. 152-161.
- Richard J-L. (1998b) : « Marché du travail, catégories et politiques de l'emploi. Insertion sur le marché du travail, activité et fécondité des filles d'immigrés : mesures et particularités » in *Les politiques sociales catégorielles*, Méhaut et Mossé (dir.), L'Harmattan, pp. 420-440.
- Richard J-L. (2000) : « Une approche de la discrimination sur le marché du travail. Les jeunes issus de l'immigration étrangère en France », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, n° 3, vol. XVI.
- Schwartz B. (1981) : *L'insertion professionnelle et sociale des jeunes*, La Documentation française.
- Silberman R. et I. Fournier (1997) : *Les enfants d'immigrés et le chômage*, Communication au Séminaire 'Formation, insertion et carrières en Europe', Institut du Longitudinal-LASMAS, janvier.
- Sørensen (A.B. (1983) : « Sociological Research on the Labor Market », *Work and Occupations*, n° 3, vol. X, pp. 261-287.
- Tapinos G. (1974) : « Demographic Research and International Migration », *Studi Emigrazione*, n° 34, vol. XI, pp. 270-295.
- Thélot Cl. (1975) : « Le fonctionnement du marché du travail : l'exemple des Pays de la Loire », *Économie et Statistique*, n° 69, juillet-août, pp. 51-58.
- Thomas J.M. (1998) : « Job Aspirations and Ethnic Minority Unemployment in the UK : Is There a Connection? », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, XXIV, n° 1, pp. 189-196.
- Vallet L-A. et J-P. Caille (1996) : « Les élèves étrangers ou issus de l'immigration dans l'école et le collègue français. Une étude d'ensemble », *Les Dossiers d'Éducation et Formations*, n° 67, avril.
- Vinsonneau G. (1986) : « Étude comparative des modalités d'intériorisation de quelques représentations négatives dans des populations de préadolescents, d'adolescents et d'adultes immigrés en France » in *Immigrations, multiethnicité et socialisation des jeunes. Problèmes de la jeunesse, marginalité et délinquance juvéniles, interventions sociales au milieu des années quatre-vingt*, vol. 3, Vaucresson, pp. 91-106.
- Wacquant L. et W.J. Wilson (1989) : « The Cost of Racial and Class Exclusion in the Inner City », *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, n° 501, pp. 8-26.
- Wilpert C. (dir.) (1988) : *Entering the Working World. Following the Descendants of Europe's Immigrant Labour Force*, Aldershot, European Science Foundation Gower.